

LUXEMBOURG

ALLEMAGNE



Syndicat mixte du
SCOTAM

MEUSE

MOSELLE

MEURTHE-ET-MOSELLE

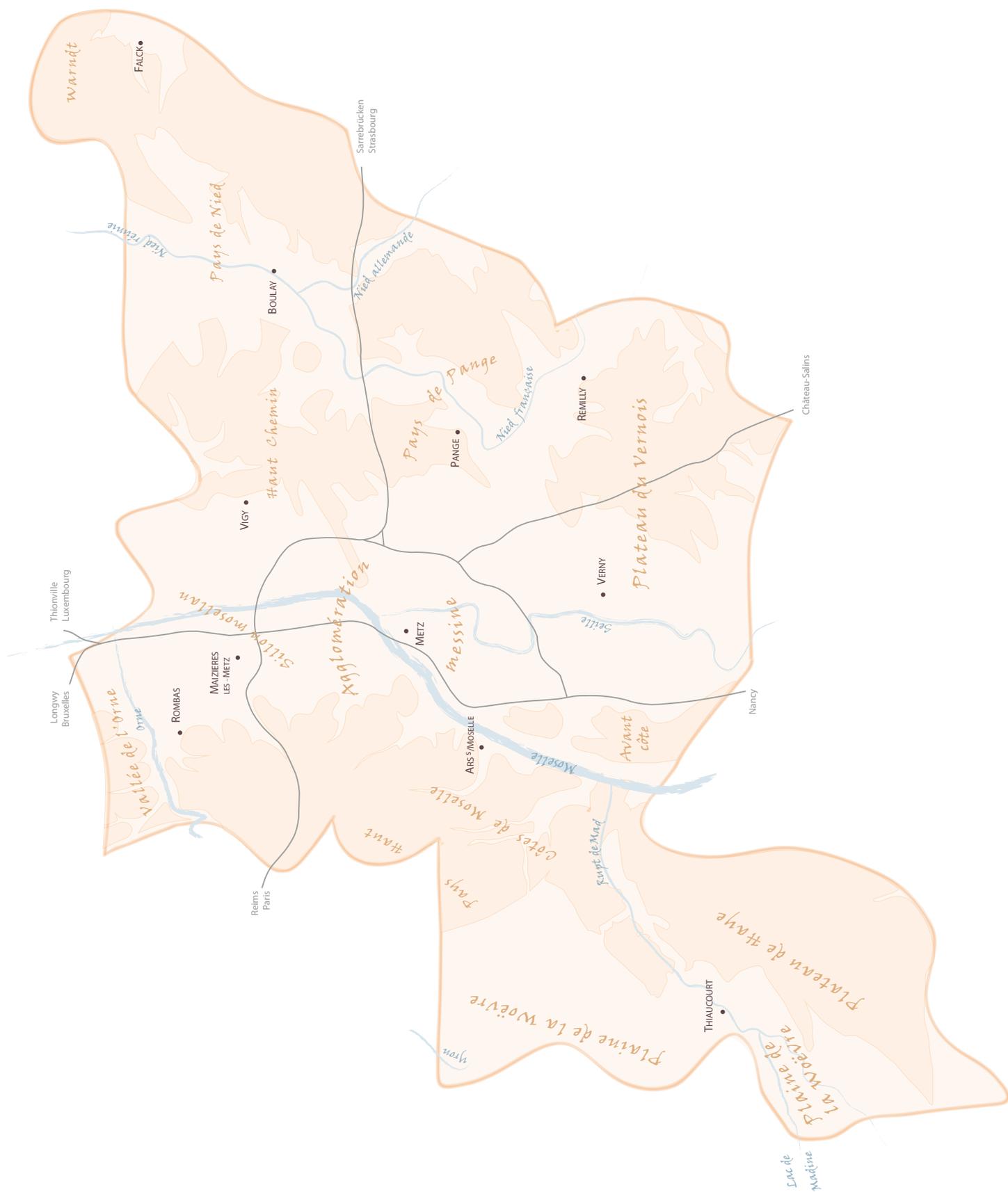
SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE L'AGGLOMÉRATION MESSINE

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLES

► Approuvé le 1^{er} juin 2021
1^{ère} modification - 2023

AGURAM
AGENCE D'URBANISME
D'AGGLOMÉRATIONS DE MOSELLE

Le territoire du SCoTAM et ses principales entités géographiques



SOMMAIRE

NOTRE AMBITION	4
1. RÉVÉLER NOTRE PATRIMOINE PAYSAGER ET ÉCOLOGIQUE	6
Objectif 1 : Comprendre les paysages pour les valoriser	8
Objectif 2 : S'appuyer sur les paysages pour aménager	9
Objectif 3 : Entretenir les paysages pour renforcer la biodiversité	10
2. GÉRER NOS RESSOURCES DURABLEMENT	12
Objectif 4 : Économiser et valoriser les ressources environnementales	14
Objectif 5 : Réduire les besoins en énergie du territoire et développer le mix énergétique	18
Objectif 6 : Améliorer la qualité de l'air et de l'atmosphère	18
3. DÉVELOPPER ET ORGANISER UN TERRITOIRE DES PROXIMITÉS	20
Objectif 7 : S'appuyer sur les villes et villages structurants	22
Objectif 8 : Structurer et diversifier la production de logements	24
Objectif 9 : Mieux se déplacer au quotidien	26
Objectif 10 : Prendre appui sur un territoire connecté au service des habitants et des entreprises	28
4. RAYONNER DANS ET AU-DELÀ DES FRONTIÈRES	30
Objectif 11 : S'appuyer sur le développement de la métropole messine en synergie avec les intercommunalités du SCoTAM	32
Objectif 12 : Renforcer nos relations dans la Région Grand Est et avec les espaces économiques voisins	33
Objectif 13 : Accompagner les échanges transfrontaliers dans une logique de co-développement	33
Objectif 14 : Soutenir la dynamique économique du territoire	34
Objectif 15 : Fonder une nouvelle ambition pour le commerce de demain	35
Objectif 16 : Valoriser nos atouts culturels et patrimoniaux pour développer le tourisme	36

NOTRE AMBITION

SE POSITIONNER EN TERRE D'ACCUEIL POUR LES HOMMES, LES ENTREPRISES ET LA NATURE

Par le passé, à diverses reprises, le territoire du SCoTAM a su, pour se développer, mettre à profit sa situation géographique privilégiée (vallée de la Moselle, proximité de trois pays frontaliers, axe majeur de passage entre les pays de la Mer du Nord et le bassin méditerranéen, et plus récemment proximité de Paris avec l'arrivée du TGV) et ses ressources (main d'œuvre, ressources du sol et du sous-sol, etc.). Les récents

épisodes de crise et la perspective de stagnation démographique, présentée dans le scénario tendanciel de l'INSEE, ne peuvent remettre en cause les capacités du territoire à rebondir, au travers de filières économiques porteuses pour l'avenir, et à s'inscrire dans un schéma de développement d'une toute autre dimension (plus intégré, plus vertueux, plus solidaire, etc.) où la nature aurait une place de choix.

... EN S'APPUYANT SUR LES POTENTIALITÉS ET LES SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE DU SCoTAM ET DE SES INTERCOMMUNALITÉS

Le nouveau contexte régional dans lequel s'inscrit le SCoTAM, ainsi que la construction de la Métropole messine, doivent être moteurs dans cette nouvelle stratégie. Le territoire du SCoTAM peut mobiliser ses multiples atouts et singularités, dont notamment :

- une Métropole en émergence ;
- une position structurante dans la Région Grand Est ;
- un territoire frontalier, positionné sur deux Eurocorridors ;
- des infrastructures structurantes ;

- un sillon lorrain attractif ;
- un cadre de vie agréable ;
- une diversité de paysages et une richesse écologique ;
- de vastes espaces en reconversion/renouvellement ;
- des projets emblématiques ;
- un potentiel touristique ;
- des équipements structurants ;
- une partie du territoire labellisé Parc naturel régional de Lorraine ;
- etc.

... EN INTÉGRANT LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES

Face à la perte de biodiversité, aux bouleversements climatiques, et aux conséquences qu'ils engendrent sur la vie des Hommes, notre société ne peut plus ignorer la nécessité de changer de façon de faire, de consommer, de se développer, etc. Amorcer le virage dès aujourd'hui pour s'assurer d'être dans la bonne direction à l'avenir.

Le SCoT, en sa qualité d'outil de planification et d'aménagement du territoire sur le long terme, peut créer les conditions favorables à l'accueil d'habitants et d'entreprises et poser les principes d'un développement éco-responsable.

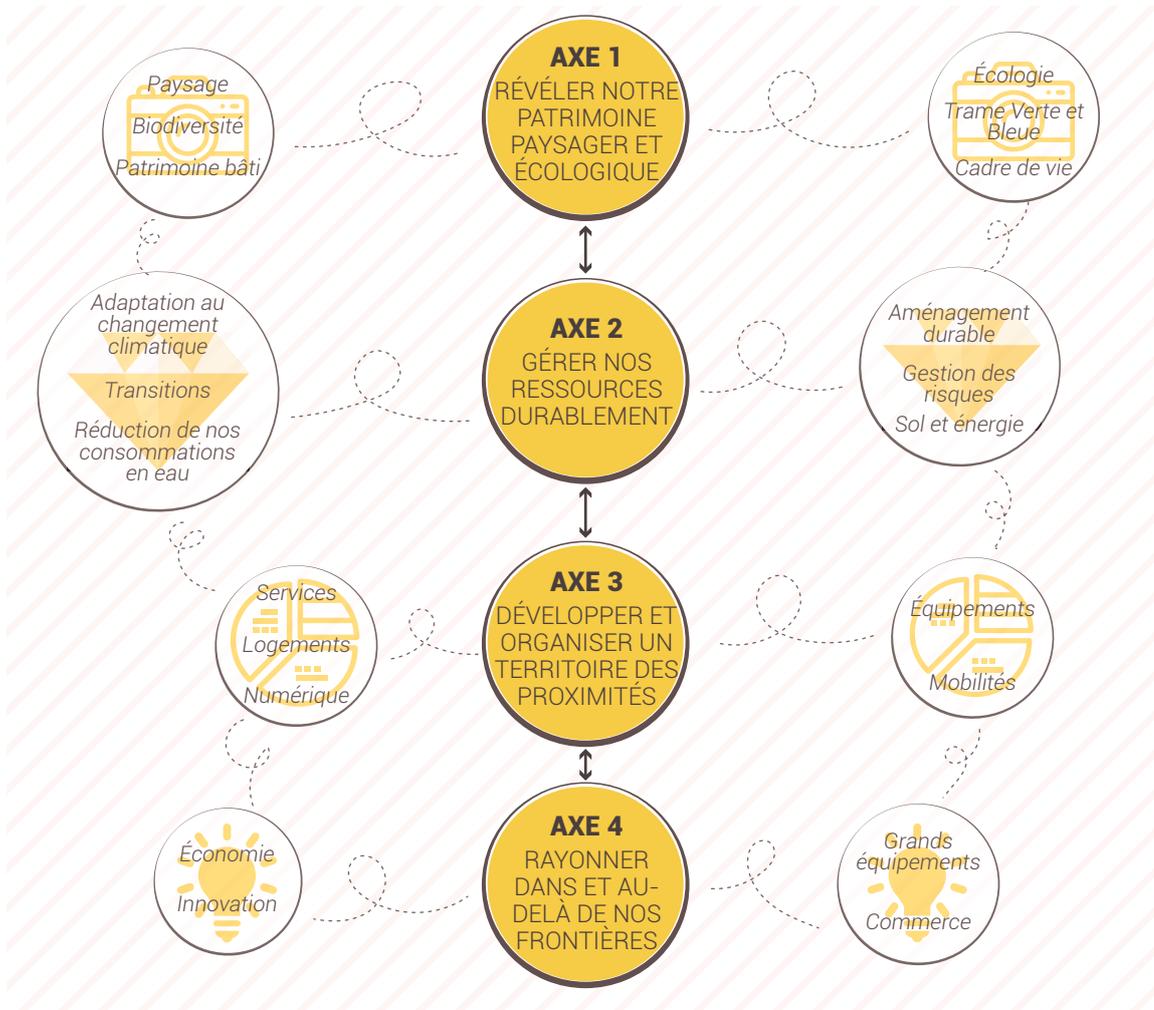
Le SCoT doit accompagner les collectivités et politiques publiques locales dans ce changement de paradigme.

... AU TRAVERS DE 4 AXES DE PROJET

Nourri par cette ambition et fort des enseignements de quatre années de mise en œuvre du SCoTAM I, le projet s'appuie sur un scénario d'accroissement démographique de 22 000 habitants entre 2015 et 2032, en continuité du SCoT I, qui amènerait le territoire du SCoTAM à compter 426 200¹ habitants. En corollaire, environ 20 000 emplois seraient générés.

Le projet de SCoTAM II est articulé autour de quatre axes :

¹Le territoire compte 404 200 habitants en 2015 (population municipale, RP INSEE 2015)



... VIA UNE ENTRÉE PAYSAGÈRE QUI FÉDÈRE L'AMBITION ET L'ENSEMBLE DES ENJEUX

Le Plan Paysages SCoTAM est né d'une volonté affirmée de penser les aménagements dans le respect du patrimoine et des ressources du territoire et d'encourager une prise de conscience de la valeur des paysages en lien avec d'autres thématiques (alimentation, loisirs, énergies, espaces publics, biodiversité, mobilités douces, etc.). Ciblant trois enjeux prioritaires (la redynamisation des friches, l'adaptation aux changements climatiques, l'amélioration de la lisibilité du territoire), il se

décline tout naturellement dans ce projet de SCoTAM II pour en devenir une entrée singulière.

Ainsi, le SCoTAM II pose volontairement un regard privilégié sur la relation entre l'urbain et le rural, l'Homme et la nature, les villes et leurs espaces publics, etc.

Comment rêvez-vous le paysage dans 30 ans ?

- « Les espaces seront multifonctionnels et leur échelle sera plus humaine ; fini les grands ensembles, les hyper marchés et les immenses parkings. »
- « Nous pourrions vivre à Metz et s'en échapper facilement sans voiture pour profiter des paysages de côtes. »
- « De nouvelles énergies à partir de l'eau, de petites centrales hydrauliques sur la Moselle ? »
- « Couleur ciel, les éoliennes ? »
- « Une agriculture de plateau où l'on pourrait se promener, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. »
- « Les coteaux seraient en partie cultivés, mais surtout structurés par un réseau de chemins entretenus. »
- « J'imagine plus d'espaces publics qui favorisent les rencontres, les échanges autour et dans la ville. »



Extraits des ApéroSCoT, nov. 2018

01

RÉVÉLER NOTRE PATRIMOINE PAYSAGER ET ÉCOLOGIQUE

DANS CET AXE

- Objectif 1 : Comprendre les paysages pour les valoriser
- Objectif 2 : S'appuyer sur les paysages pour aménager
- Objectif 3 : Entretenir les paysages pour renforcer la biodiversité



Pour comprendre les fondamentaux formant le socle de notre territoire, définir un cap commun et se préparer aux changements.

OBJECTIF 1 : COMPRENDRE LES PAYSAGES POUR LES VALORISER

C'est apprendre à connaître, à faire connaître et à transformer nos paysages pour transmettre un patrimoine adapté à l'avenir. Selon leur gestion, les paysages peuvent être un frein ou un levier vers l'autonomie alimentaire, énergétique, forestière. Selon leur aménagement, ils peuvent réduire ou amplifier les risques naturels. Selon leur appropriation, ils peuvent être des lieux de rencontres ou de ruptures. L'histoire, la géographie, l'existant constituent le socle à partir duquel réfléchir pour

trouver les justes équilibres en matière de préservation, de gestion et de transformation des paysages. Penser paysage, quel que soit le type d'intervention envisagé, doit permettre de contribuer à la mise en valeur de tous les paysages, qu'ils soient urbanisés, naturels, agricoles, remarquables, dégradés, ordinaires. En impulsant cette culture des paysages, le SCoTAM vise à valoriser les richesses locales, à développer des repères et à participer à une dynamique paysagère de qualité.

CONSIDÉRER LES PAYSAGES COMME UNE RESSOURCE AU SERVICE DES TERRITOIRES

Woëvre, Pays-Haut, plateau de Haye, côtes de Moselle, vallée de la Moselle, vallée de la Canner, plateau Lorrain et Warndt forment les unités paysagères du SCoTAM. Sources d'une très grande diversité paysagère, elles constituent le support au cycle de l'eau, au cycle du sol, au cadre de vie, aux activités économiques, récréatives, etc. Chacune d'elle présente des caractéristiques et des spécificités qu'il convient de respecter et de mettre en valeur pour éviter l'uniformisation des paysages.

Cette évolution des pratiques nécessite d'aménager :

- En préservant et en favorisant la diversité paysagère du territoire ;
- En valorisant la place et le chemin de l'eau sur l'ensemble du territoire ;
- En préservant des zones calmes et des paysages nocturnes sans lumières artificielles ;
- En cultivant de manière pondérée des paysages producteurs d'énergies renouvelables, d'aliments locaux, de bois durable.

AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DES PAYSAGES

Un espace lisible est un espace où l'on se repère, où l'on identifie les spécificités locales et où l'on se sent bien. Le paysage est un outil pour marquer l'identité d'un lieu, d'une commune, accueillir, sécuriser, souligner le relief, comprendre l'organisation de l'espace, le passage d'un lieu à un autre, etc. Le territoire du SCoTAM présente des enjeux importants en matière de lisibilité, notamment au niveau des espaces urbains dans la vallée de la Moselle ou des espaces ruraux sur les plateaux agricoles.

Cette amélioration s'effectue :

- En pensant l'aménagement des paysages depuis des points de référence partagés ;
- En développant la cohérence et la fonctionnalité des entrées et des traversées de villes, de quartiers et de villages ainsi que des franges d'urbanisation ;
- En redonnant une place de choix à l'arbre, tant en milieu urbain qu'agricole.

SAISIR L'OPPORTUNITÉ DES SITES EN TRANSITION

Le territoire du SCoTAM présente de nombreux secteurs en mutation. Qu'ils occupent une superficie importante (ex : Portes de l'Orne, Plateau de Frescaty) ou qu'ils soient de taille plus réduite (ex : cœurs de bourgs, entrées de villages), ces secteurs nécessitent une approche transversale et prospective afin d'en faire des lieux adaptés aux contextes et aux usages à venir.

Un nouveau regard est porté :

- En considérant les espaces en transition comme des opportunités pour concevoir de nouveaux lieux de vie propices au lien social et en anticipant les évolutions futures ;
- En accompagnant l'évolution paysagère des espaces commerciaux, militaires, industriels ;
- En analysant la dynamique de fermeture des paysages (par exemple, les coteaux, les fonds de vallées).

OBJECTIF 2 : S'APPUYER SUR LES PAYSAGES POUR AMÉNAGER

C'est offrir aux habitants, aux entreprises, aux visiteurs, un cadre de travail, de déplacements et de loisirs de haute qualité. Penser les aménagements à partir des paysages, de la place dédiée au végétal et à l'eau permet d'inverser le regard et de concevoir des projets plus harmonieux, plus appropriés à leur environnement, plus faciles à vivre. Le niveau de qualité des paysages du quotidien, qu'il s'agisse d'une rue, d'un quartier, d'une zone d'activités, d'un lotissement, dans un village, dans une ville, etc. joue un rôle majeur dans la perception positive ou négative du lieu. Permettre aux habitants de moins recourir à la voiture, amener les espaces urbanisés et agricoles à dialoguer par des lisières

marâchères, développer des espaces locaux de travail partagés, étoffer les jardins publics et privés, contribuent au bien-être des personnes et apaisent les relations. L'utilisation de techniques d'aménagement et de gestion dites «sans regret», basées sur le respect des paysages et de leur fonctionnement naturel, doit permettre une meilleure insertion de nos projets dans leur site d'accueil. En replaçant les paysages au centre des pratiques d'aménagement, le SCoTAM vise à optimiser les bénéfices d'aménagements multifonctionnels, porteurs de sens et basés sur la reconversion urbaine.

CONCEVOIR DES AMÉNAGEMENTS REpondant à DES INTÉRÊTS MULTIPLES

Par son caractère transversal, l'approche paysagère permet de couvrir l'ensemble des champs thématiques d'un projet d'aménagement. Riche d'enseignements et créatrice de solutions, c'est une nouvelle approche à investir, notamment :

- En prenant le temps du diagnostic paysager pour tout type d'aménagement ;
- En concevant des projets urbains réversibles, perméables à l'eau, donnant une large place au vivant ;
- En produisant des espaces publics intégrant la réutilisation des matériaux en place.

AMÉNAGER DES ESPACES ACCESSIBLES ET CRÉATEURS DE LIENS

Facteur de lien social, le paysage doit faciliter l'aménagement des espaces publics. Qu'il s'agisse d'une place, d'une voie verte, d'une traversée de village, d'une frange d'urbanisation, l'approche paysagère a vocation à donner du sens aux aménagements et à en faciliter l'usage. La pierre de Jaumont, le fil de l'eau, la rue lorraine, les vergers périverillageois sont quelques-unes des ressources locales à mettre en valeur.

Il s'agit d'intégrer systématiquement cet objectif dans les pratiques :

- En créant de nouveaux lieux de rencontre, d'échanges et de convivialité, co-conçus et accessibles à tous ;
- En donnant davantage de place aux piétons, aux cyclistes et aux nouveaux véhicules électriques individuels dans l'espace public ;
- En réalisant des aménagements en lien avec les caractéristiques des quartiers, des villes et des villages, mettant en lumière les éléments spécifiques du patrimoine, les techniques et savoir-faire locaux, l'histoire et l'organisation spatiale des lieux ;
- En créant des espaces qui mettent en avant la mixité des fonctions urbaines, afin de favoriser leur animation.

ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT AU SEIN DES SECTEURS DE TRANSITION

Les principales portes d'agglomération, les sites en reconversion (Plateau de Frescaty et Portes de l'Orne notamment) et les espaces d'articulation identifiés dans le SCoTAM, ont vocation à jouer un rôle pilote en matière de perception et de requalification du cadre de vie. Privilégier la reconversion et le développement au sein de ces espaces doit permettre de préserver des secteurs paysagers et d'améliorer l'insertion paysagère des opérations :

- En s'appuyant sur le contexte (géographique, historique, paysager, foncier, culturel, etc.) pour détecter les potentialités et les faiblesses du site ;
- En définissant des objectifs de qualité paysagère combinant préservation patrimoniale, démolition, retour à la nature, requalification urbaine, connexions paysagères ;
- En s'inspirant de références sans les reproduire à l'identique mais en les adaptant au site.

OBJECTIF 3 : ENTREtenir LES PAYSAGES POUR RENFORCER LA BIODIVERSITÉ

C'est permettre à la faune et à la flore vivant dans le sol, dans l'eau, dans l'air, sur le sol, etc. de se nourrir, de s'abriter, de se déplacer, de se reproduire, de nous rendre des services. Indispensables au bon fonctionnement de notre écosystème, les espèces animales et végétales contribuent notamment à la formation de notre cadre de vie, à la filtration des polluants, à la production agricole, à la réduction des îlots de chaleur, à la maîtrise des inondations. Pour préserver et renforcer la biodiversité,

le SCoTAM utilise un outil d'aménagement du territoire appelé Armature Écologique ou Trame Verte et Bleue. Cette dernière identifie des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. En structurant le développement urbain autour de la Trame Verte et Bleue, le SCoTAM vise à préserver les continuités écologiques existantes, à remettre en bon état les espaces dégradés et à diffuser les connaissances.

CONSERVER LES HABITATS NATURELS SUPPORTS AUX DÉPLACEMENTS ET À LA VIE DES ANIMAUX ET DES PLANTES

Grace à la diversité de son relief, à la variété des microclimats locaux, à des pratiques de gestion différenciée, le territoire du SCoTAM accueille une grande richesse d'habitats naturels : massifs boisés de la Canner, ripisylve de la Moselle, prairies de la Nied, pelouses calcaires des côtes de Moselle, marais de la Houve et du Pays Boulageois, vallée du Rupt-de-Mad, etc., qu'il convient de protéger, notamment :

- En préservant et renforçant les continuités forestières, prairiales, thermophiles, aquatiques et humides existantes ;
- En confortant les vergers périurbains ;
- En respectant les cours d'eau et les cordons végétaux présents dans les secteurs urbanisés.

RESTAURER LES HABITATS ENDOMMAGÉS ET CRÉER DE NOUVEAUX ESPACES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

La vallée urbanisée de la Moselle, l'A31, l'A4, la ligne ferroviaire à grande vitesse, les barrages et seuils sur les cours d'eau, les grands espaces de cultures intensives constituent les principaux éléments de rupture dans la Trame Verte et Bleue du SCoTAM.

La mise en réseau des milieux naturels est recherchée :

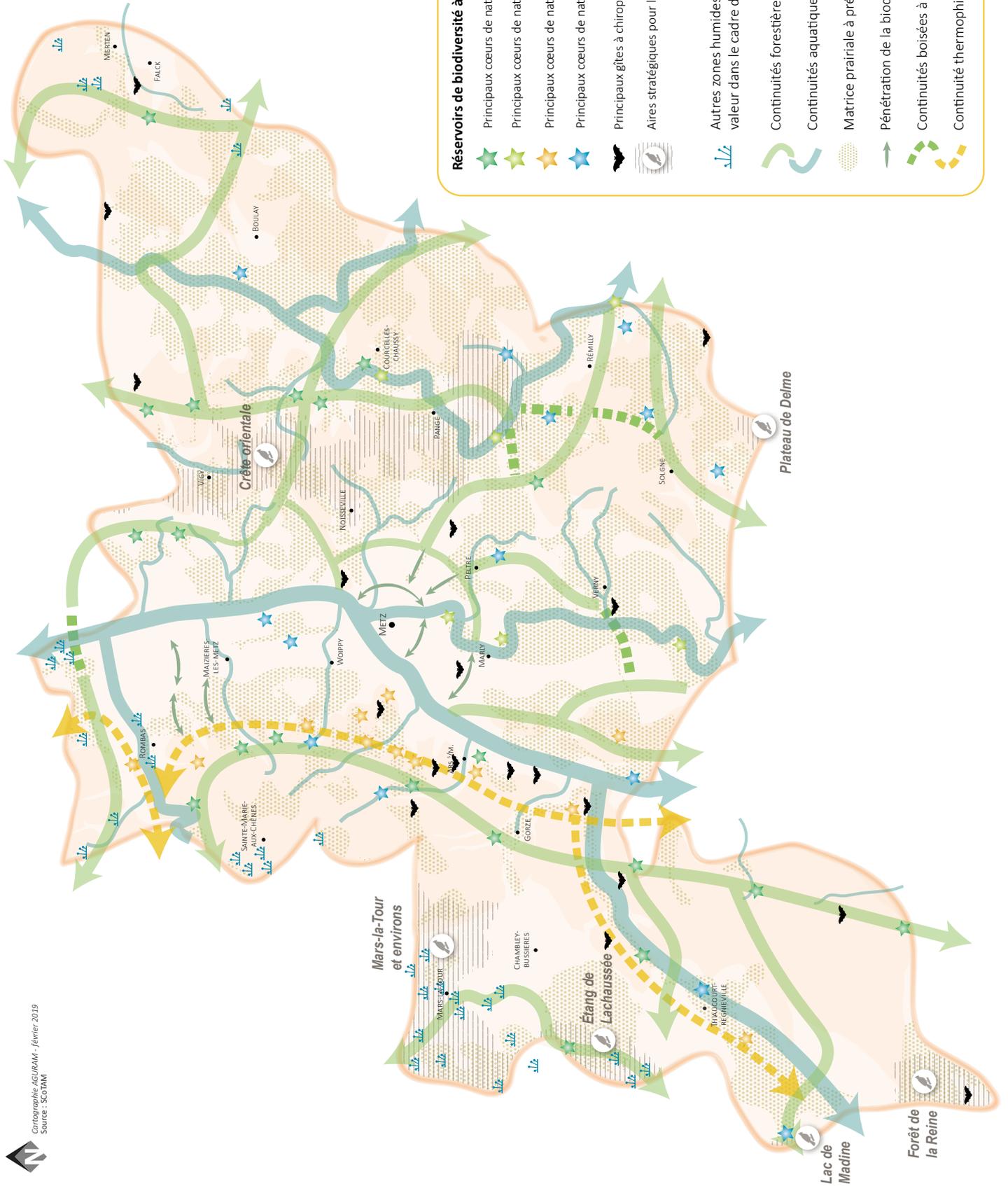
- En atténuant les ruptures liées aux infrastructures de transport, aux obstacles à l'écoulement des eaux, à l'urbanisation ;
- En reconnectant les secteurs forestiers et en développant les milieux humides et les espaces thermophiles ;
- En réintégrant la nature au cœur des quartiers, des villes, des villages et des projets aménagements.

COUPLER LES ENJEUX DE VALORISATION PAYSAGÈRE AVEC CEUX DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE SANTÉ

Afin de faciliter la compréhension du socle environnemental local, support à chacune de nos activités, de mieux appréhender les services rendus gracieusement par les écosystèmes et de mesurer les impacts de nos activités sur ces services, le Syndicat mixte s'emploie, depuis plusieurs années, à accompagner les territoires et à développer des partenariats pour des animations territoriales, des partages d'expériences et des projets pédagogiques.

La conjugaison des enjeux paysagers, de biodiversité et de santé s'affirme :

- En définissant des objectifs d'aménagements mutualisant qualité paysagère, maintien du vivant et réduction des risques naturels ;
- En utilisant des végétaux locaux, adaptés au lieu, variés et peu allergisants pour les plantations urbaines ;
- En aménageant des cheminements doux pédagogiques associant pratiques sportives, découverte de la biodiversité et lecture du paysage.



02

GÉRER NOS RESSOURCES DURABLEMENT

DANS CET AXE

- Objectif 4 : Économiser et valoriser les ressources environnementales
- Objectif 5 : Réduire les besoins en énergie du territoire et développer le mix énergétique
- Objectif 6 : Améliorer la qualité de l'air et de l'atmosphère



L'eau, l'air, la forêt, le foncier, les ressources du sous-sol, etc. sont autant de ressources vitales pour la nature (faune et flore), pour l'Homme et ses activités. Leur gestion de manière durable en veillant à leur préservation, à leur possibilité de régénération et en arrêtant leur surexploitation est un engagement moral fort envers les générations actuelles et futures. Les enjeux sont multiples : atténuation et adaptation au changement climatique, maintien de la biodiversité, limitation de nos impacts environnementaux, autosuffisance alimentaire, santé publique, etc.

OBJECTIF 4 : ÉCONOMISER ET VALORISER LES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES

De par ses activités, l'homme agit sur la qualité de l'eau et de l'air ; il mobilise également d'autres ressources (foncier, granulats, sources d'énergie, etc.) qui, pour certaines, ne se régénèrent pas. Il engendre ainsi une pression sur l'environnement non négligeable et parfois irréversible. Pour assurer la transmission de conditions de vie

satisfaisantes aux générations futures, les enjeux, pour les politiques publiques, les entreprises et les populations, sont de taille : valoriser les ressources renouvelables, optimiser les besoins voire limiter l'utilisation des ressources non renouvelables.

MAINTENIR LES EFFORTS DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE SUPÉRIEURE À 50 % _____

Le foncier, l'espace, est une ressource limitée, non renouvelable, localement rare. L'artificialisation des sols est difficilement réversible. Les collectivités doivent s'engager pour une utilisation économe, ce qui nécessite de changer de modèle de développement urbain. La préservation de sols de qualité est intimement liée aux enjeux de santé publique, de production agricole et de gestion des risques.

Les besoins nécessaires au développement du territoire doivent permettre de soutenir l'ambition démographique et les perspectives d'évolution de l'emploi. Il s'agit de trouver un équilibre en recherchant l'efficacité foncière :

- En déterminant, au plus juste, les besoins nécessaires au développement du territoire ;
- En mobilisant les possibilités de construire à l'intérieur de l'enveloppe urbaine des villes et des villages, avant d'envisager l'extension urbaine ;
- En favorisant la reconversion d'anciens sites artificialisés (friches militaires, industrielles, artisanales, commerciales, hospitalières, urbaines) ;
- En encourageant les formes urbaines moins consommatrices d'espace ;
- En remettant sur le marché les bâtiments vacants (résidentiel, d'activité, etc.).

MODÉRER ET OPTIMISER L'USAGE DE L'EAU _____

Selon les périodes de l'année, l'eau peut être surabondante (inondation) ou se faire trop rare (sécheresse). Elle peut être polluée ou de qualité. Le prélèvement de l'eau, son acheminement jusqu'aux habitations, entreprises, champs, et sa dépollution coûtent cher. Les enjeux économiques, environnementaux et sociétaux liés à l'eau sont de plus en plus prégnants sur le territoire du SCoTAM. Économiser l'eau, réduire sa pollution, limiter le gaspillage constituent des défis majeurs pour les années à venir.

La gestion des ressources en eau a vocation à :

- Permettre de subvenir aux besoins qualitatifs et quantitatifs liés à l'alimentation humaine ;
- Faciliter la reconquête de la qualité de l'eau et limiter les pressions sur les milieux naturels ;
- Rendre possible l'exercice des activités économiques du territoire en fournissant notamment aux entreprises agricoles, artisanales, industrielles ou tertiaires, la possibilité d'exercer leurs activités sans compromettre la pérennité de l'approvisionnement à long terme du territoire.

Gérer durablement les ressources en eau doit se réaliser :

- En favorisant un prélèvement raisonné, en valorisant les eaux pluviales comme ressource, et en recherchant d'autres sources potentielles ;
- En encourageant les pratiques respectueuses (pratiques d'aménagement et agricoles, assainissement, rejets industriels, amélioration des réseaux, limitation de l'imperméabilisation des sols, etc.) ;
- En encourageant la protection de la ressource en eau (ex : aires d'alimentations de captage, abords des cours d'eau).



EXPLOITER LES RICHESSES DU SOUS-SOL AVEC SOBRIÉTÉ

Source d'approvisionnement en matières premières, l'exploitation de carrières de pierres et de granulats est prégnante sur le territoire du SCoTAM (plateaux calcaires, vallée de la Moselle) et génère des transformations sur les milieux et les paysages.

Cette exploitation de carrières et de gravières doit se réaliser :

- En ménageant les ressources sur le long terme et en priorisant le recyclage des matériaux de construction ;
- En intégrant les effets de leur exploitation sur les milieux et les paysages et en anticipant leur nouvel usage à l'issue de leur exploitation ;
- En encourageant un usage et une valorisation de la ressource locale ;
- En évitant les carrières sur les fronts de côtes, en particulier dans le PNR de Lorraine.

GARANTIR UNE UTILISATION DU BOIS RESPECTUEUSE DES MILIEUX FORESTIERS

La forêt participe à la réduction de l'effet de serre en stockant le carbone. Elle permet également de répondre à de nombreux besoins de notre société (construction, aménagement, énergie, papier, loisirs, etc.). Une exploitation durable des forêts permet d'agir en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique tout en assurant une viabilité économique pérenne.

Le développement de cette filière doit se réaliser :

- En veillant à la bonne gestion forestière sur le long terme ;
- En favorisant les différents usages (bois énergie, bois construction, bois ameublement, etc.), le recyclage, le tourisme et le loisir ;
- En encourageant sa valorisation locale ;
- En veillant à la qualité des sols et au maintien de la biodiversité.

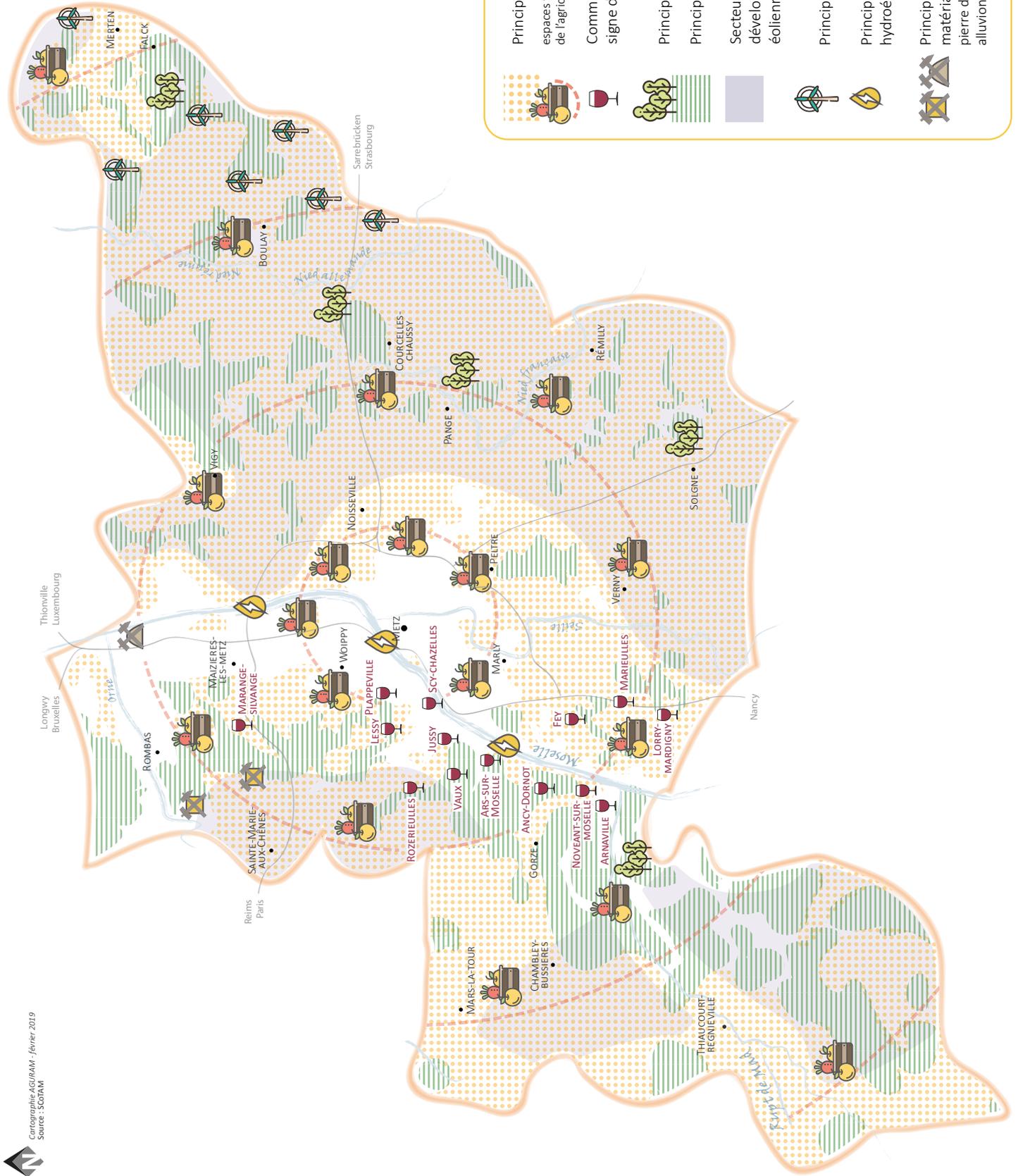
Considérant l'importance de la couverture forestière du territoire (35 000 hectares, soit 20 % du territoire du SCoTAM), la structuration d'une filière bois-forêt permettrait de valoriser les ressources du territoire et de participer à la construction d'une économie locale.

PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE ET DE QUALITÉ

Cela consiste à encourager les pratiques agricoles permettant de préserver la santé des agriculteurs, d'assurer la viabilité des exploitations, de respecter le bien-être animal, de protéger les ressources en eau et de maintenir des sols vivants. Les agriculteurs sont des acteurs économiques incontournables du territoire qui aménagent et façonnent les paysages. Ils doivent contribuer à répondre aux enjeux d'autonomie alimentaire, d'adaptation aux demandes des consommateurs, de développement touristique et de gestion des risques et des ressources (ruissellements, qualité de l'eau, etc.).

L'évolution vers une agriculture durable et de qualité s'affirme :

- En soutenant le développement d'un équilibre et d'une complémentarité entre la présence sur les marchés mondiaux et l'implication dans les circuits-courts de proximité ;
- En favorisant l'émergence d'une agriculture renouvelée s'appuyant sur des pratiques respectueuses des ressources (eau, air, sol) et diversifiées (céréales, polyculture, élevage, viticulture, maraîchage, agroforesterie, etc.) ;
- En encourageant la structuration de filières locales complètes (production, transformation, consommation).



Principaux ensembles agricoles
 espaces favorables au développement de l'agriculture de proximité

Communes concernées par le signe de qualité AOC «Moselle»

Principaux sites d'industrie du bois

Principaux ensembles forestiers

Secteurs potentiels de développement de l'énergie éolienne

Principaux parcs éoliens

Principaux sites d'énergie hydroélectrique

Principaux sites d'extraction de matériaux
 pierre de taille / matériaux alluvionnaires

OBJECTIF 5 : RÉDUIRE LES BESOINS EN ÉNERGIE DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPER LE MIX ÉNERGÉTIQUE

Le mix énergétique, ou bouquet énergétique, est la répartition des différentes sources d'énergies consommées sur un territoire. Afin de s'affranchir de plus en plus des énergies fossiles non renouvelables, le développement des énergies renouvelables (solaire, éolien, hydroélectrique, biomasse, bois énergie, géothermie) permet au territoire de diversifier ses sources d'approvisionnement en énergie et ainsi de s'engager dans la transition énergétique. Dans une stratégie de mobilités bas-carbone, le recours à l'énergie-carburant (hydrogène, électricité, bioGNV) devra être valorisé. En corollaire indispensable, la sobriété énergétique de l'ensemble des postes de consommation (activités, déplacements, logements, etc.) est encouragée pour réduire les besoins.

Le territoire du SCoTAM a déjà engagé sa transition : parc éolien de la Houve Pays Boulageois, unités de méthanisation en lien avec l'agriculture (Mad & Moselle et Houve Pays Boulageois), centrales hydroélectriques (Argancy, Wadrinau et Jouy-aux-Arches), centrale à biomasse (Metz).

En conséquence, les territoires devront poursuivre les efforts d'amélioration et de réhabilitation du parc immobilier existant :

- En veillant à garantir une performance énergétique des bâtiments publics et privés ;
- En facilitant l'amélioration thermique par des règles d'urbanisme adaptées.

Le développement des énergies renouvelables doit être encouragé :

- En veillant à la maîtrise de la consommation de terres agricoles ou naturelles, et en privilégiant les espaces déjà artificialisés (bâtiments, parkings, etc.) ;
- En prenant en considération les enjeux paysagers ;
- En veillant à ne pas déstabiliser la filière agricole alimentaire ;
- En veillant au respect de la biodiversité et des milieux naturels.

Par ailleurs, en contribuant à la réduction des besoins de mobilité, le SCoT participe à la diminution des consommations énergétiques.

OBJECTIF 6 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET DE L'ATMOSPHÈRE

Les activités humaines (déplacements, industrie, agriculture, etc.) ont des effets néfastes sur la qualité de l'air et la santé publique. Le territoire du SCoTAM est particulièrement concerné par les rejets de dioxyde de carbone, de dioxyde de soufre, d'oxydes d'azote, de particules fines et d'ozone, en particulier dans les espaces densément peuplés des vallées de la Moselle et de l'Orne et aux alentours des grandes infrastructures de transport routier (A4, A31).

L'amélioration de la qualité de l'air doit être obtenue :

- En encourageant la végétalisation dans les secteurs les plus concernés (renaturation des places publiques, murs, toitures ou façades, création de parcs urbains, etc.) ;
- En réduisant les consommations d'énergie et les émissions de polluants par des politiques publiques ciblées (PCAET, PDU, PDE, PPA¹, etc.) ;

- En développant les circuits-courts et l'agriculture de proximité ;
- En faisant évoluer les pratiques agro-écologiques (rotation des cultures, limitation des engrais et des produits phytosanitaires, amélioration de la qualité des sols par le choix des cultures, etc.) ;
- En encourageant l'usage des transports collectifs, du vélo, de la marche à pied et de la voiture partagée (covoiturage, autopartage) ;
- En agissant sur la performance énergétique du parc immobilier vieillissant.

¹PCAET, Plan Climat Air Énergie Territorial / PDU, Plan de Déplacements Urbains / PDE, Plan de Déplacements d'Entreprise / PPA, Plan de Protection de l'Atmosphère



03

DÉVELOPPER ET ORGANISER UN TERRITOIRE DES PROXIMITÉS

DANS CET AXE

- Objectif 7 : S'appuyer sur les villes et villages structurants
- Objectif 8 : Structurer et diversifier la production de logements
- Objectif 9 : Mieux se déplacer au quotidien
- Objectif 10 : Prendre appui sur un territoire connecté au service des habitants et des entreprises



Pour permettre aux habitants de vivre la proximité – trouver un logement, accéder aisément à l'emploi, aux services-équipements-commerces, à l'éducation, à la santé, à la culture et aux loisirs – en limitant le recours aux déplacements individuels motorisés et à l'étalement urbain, pour lutter contre la précarité économique et sociale des ménages et réduire notre empreinte environnementale.

OBJECTIF 7 : S'APPUYER SUR LES VILLES ET VILLAGES STRUCTURANTS

Les villes et villages structurants concentrent les différentes fonctions urbaines (résidentielles, économiques, sociales, transport et communication, culturelles, politiques, etc.), supports de la vie locale. Le maintien et le renforcement du niveau d'équipements et de services assurent à la population une certaine qualité de vie et constituent pour

le territoire et les intercommunalités qui le composent, un vecteur d'attractivité. En attribuant un rôle à chaque commune, il s'agit de garantir une lisibilité du territoire en matière économique et résidentielle en limitant la dispersion et les concurrences inutiles.

CONSOLIDER L'ARMATURE URBAINE

Une cinquantaine de pôles urbains et ruraux structurent le territoire du SCoTAM. Cette « armature urbaine » présente différents niveaux de pôles qui servent d'appui pour le développement urbain (logements, activités, services, équipement, etc.) en fonction de leur place dans l'armature.

Le renforcement de ces polarités urbaines et rurales doit se réaliser :

- En confortant l'ensemble urbain de Metz et sa première couronne urbaine, dans ses fonctions métropolitaines ;
- En améliorant l'articulation et la coopération entre les polarités de la conurbation Nord Orne-Moselle, conduisant à la structuration d'un bassin de vie ;

- En développant les relations entre la Métropole et la conurbation Nord Orne-Moselle, et entre la Métropole et les territoires plus ruraux de l'Arc Sud et Est, en matière de mobilité, de complémentarité alimentaire, de services, de projets communs (ex. requalification d'Actisud, Atelier Rupt de Mad, etc.) ;
- En renforçant l'offre de services et d'équipements des polarités urbaines et rurales.

SOUTENIR LA VITALITÉ DES PETITES COMMUNES

Ce sont environ 170 communes du territoire du SCoTAM qui constituent le socle de la vie locale. Elles rassemblent 81 400 habitants, soit 20 % de la population du SCoTAM, sur un territoire étendu. Ces communes rurales et périurbaines doivent s'appuyer sur les polarités de l'armature urbaine pour satisfaire les besoins de leurs habitants et mutualiser/pérenniser les équipements de ces mêmes polarités. Leur développement est donc plus mesuré et doit se réaliser :

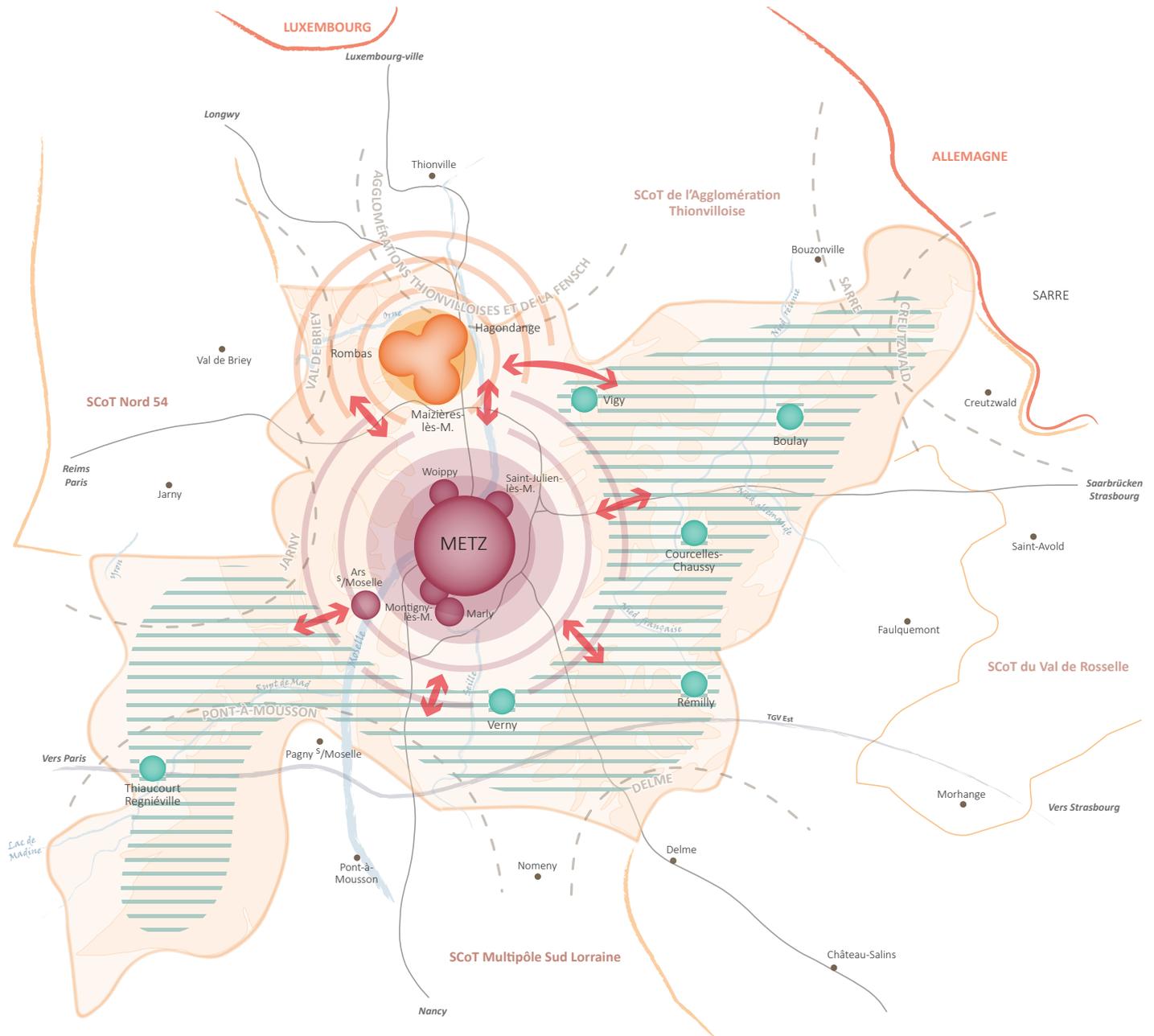
- En lien avec une stratégie intercommunale de développement, pour rationaliser le développement résidentiel et économique et limiter l'étalement urbain ;
- En favorisant les projets d'équipements multi-communaux ou intercommunaux (écoles, accueils périscolaires, salles de sports, etc.) ;

- En développant les liaisons vers les pôles urbains et ruraux structurants (liaisons cyclables, transport à la demande, etc.) ;
- En encourageant la réhabilitation du patrimoine immobilier rural ;
- En privilégiant les aménagements favorisant les liens sociaux et le dynamisme du tissu associatif local (espaces publics, sentiers de balade, etc.) ;
- En préservant l'identité locale et la qualité paysagère ;
- En accompagnant l'aménagement numérique Très Haut Débit du territoire ;
- En permettant des implantations de commerçants et d'artisans dans les tissus villageois pour maintenir une vitalité économique locale.

ENCOURAGER LE COMMERCE DE PROXIMITÉ ET LES CIRCUITS-COURTS

Ces commerces peuvent être à la fois des points de vente et de production artisanale. Le SCoT se fixe comme objectif de renforcer et diversifier cette offre commerciale de proximité dans le but de maintenir le commerce au plus près des consommateurs et d'encourager la consommation de produits locaux :

- En facilitant les implantations de commerces de proximité dans les cœurs de ville, de quartier et de village ;
- En valorisant les circuits-courts agricoles et en développant l'agriculture urbaine et périurbaine.



Consolider l'armature urbaine

-  Conforter le cœur de la métropole messine et sa première couronne, en renforçant ses fonctions métropolitaines
-  Structurer la conurbation Nord Orne-Moselle pour en assurer la cohésion
-  Renforcer les polarités de l'Arc Sud et Est et leurs rôles d'appui à la métropole

-  Relations à intensifier
-  Influences extérieures

 Cartographie AGURAM - Mai 2019
Source : SCoTAM

OBJECTIF 8 : STRUCTURER ET DIVERSIFIER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS

La production de logements du territoire du SCoTAM à horizon de 2032 doit permettre l'accueil de nouveaux habitants et une mobilité résidentielle adaptée aux besoins de chacun dans les quartiers et les villages.

L'évolution des modes de vie oriente le développement de l'offre à créer, avec le souci de répondre aux attentes de toutes les catégories

de population et de faciliter l'accès au logement à chaque étape de la vie : étudiants, jeunes actifs, couples avec ou sans enfants, familles monoparentales, séniors, personnes défavorisées, en perte d'autonomie ou en situation précaire.

RÉPARTIR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS EN S'APPUYANT SUR L'ARMATURE URBAINE ET LA QUALITÉ DE DESSERTE EN TRANSPORT COLLECTIF

La détermination des besoins de production de logements s'appuie sur l'hypothèse d'une croissance démographique retenue pour l'ensemble du territoire du SCoTAM, en tenant compte des évolutions prévisibles dans la structure des ménages et du renouvellement nécessaire d'une partie du parc de logements anciens.

En conséquence, le SCoT vise la production de 1 800 logements par an sur la période 2015-2032 pour répondre aux besoins en logements, de l'ensemble du territoire.

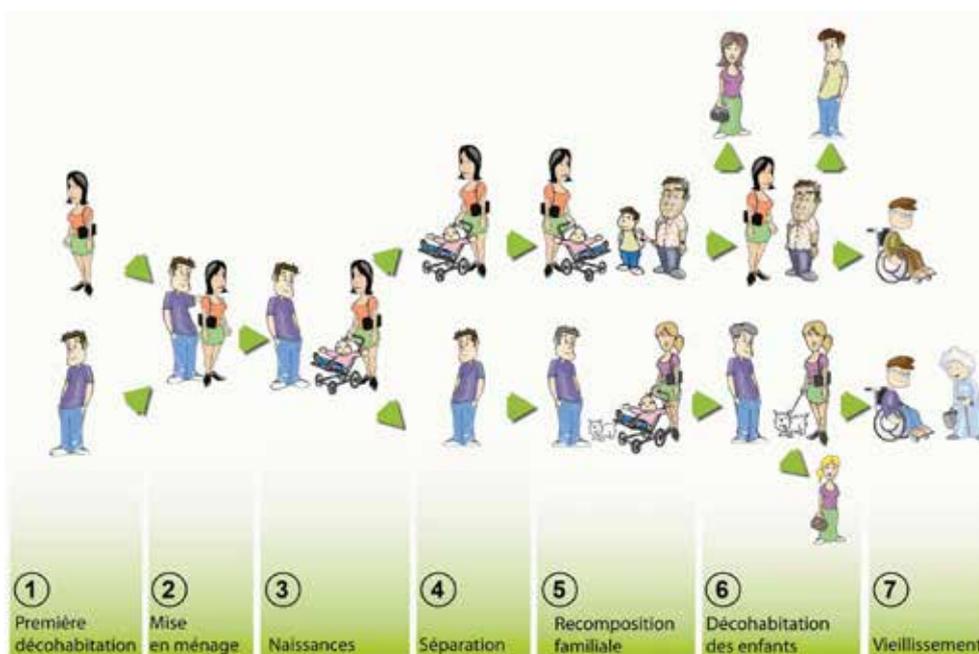
Afin d'organiser la vie de proximité, les objectifs de production de logements sont déclinés :

- en lien avec le niveau d'équipement et de services et avec le niveau de desserte en transports en commun existants ou projetés. Les polarités urbaines et rurales deviennent ainsi les points d'appui privilégiés de la répartition de l'offre de logements ;
- en s'appuyant sur les périmètres des intercommunalités, supports privilégiés des stratégies locales de l'habitat et de l'urbanisme.

PROPOSER UNE OFFRE DIVERSIFIÉE, ADAPTÉE AUX BESOINS DES MÉNAGES ET DES PARCOURS DE VIE

Afin de répondre à la multiplicité des besoins et des publics, de fluidifier les parcours résidentiels des ménages et de renforcer la mixité sociale et intergénérationnelle, l'offre de logements sur le territoire doit être programmée :

- En assurant une diversité de la typologie et du statut d'occupation des logements dans chaque quartier ou village ;
- En assurant une certaine solidarité entre les communes d'une même intercommunalité pour garantir une diversité de peuplement ;
- En s'appuyant sur des stratégies intercommunales de l'habitat et de l'urbanisme ;
- En répondant aux besoins d'hébergement spécifique (logements étudiants, logements adaptés aux séniors, aires d'accueil des gens du voyage, etc.), de logements abordables (logements à coûts maîtrisés) et de logements aidés (en faveur des publics fragiles) ;
- En développant une politique foncière connectée aux enjeux de chaque territoire ;
- En privilégiant les programmes mixtes, favorisant le lien social, intergénérationnel, respectueux du patrimoine paysager et identitaire des villes et villages et vertueux en matière d'empreinte environnementale.



FAVORISER LE RÉINVESTISSEMENT DES ESPACES URBANISÉS

Dans certains secteurs du territoire du SCoTAM, une partie du parc de logements souffre de vétusté conduisant à des phénomènes de vacance prolongée, d'inadéquation avec les besoins des ménages ou d'indignité. Ailleurs, des sites en transition, anciens espaces artificialisés, peuvent être le support de programmes mixtes incluant du logement.

Afin de contribuer au maintien du cadre de vie et de limiter le recours à la construction de logements en extension urbaine, la production de logements doit être encouragée :

- En poursuivant les efforts d'amélioration et de réhabilitation du parc existant ;
- En développant des stratégies foncières pour faciliter la mutabilité et l'opérationnalité des projets de reconversion, de réhabilitation, de requalification ou de renouvellement urbain ;
- En accordant une priorité aux reconversions des deux projets majeurs du territoire, Portes de l'Orne et Plateau de Frescaty.

LIMITER L'EXPOSITION DES POPULATIONS ET DES BIENS AUX RISQUES ET AUX NUISANCES

Le territoire du SCoTAM doit tenir compte, pour son développement, de risques naturels et/ou technologiques (risque minier sur le plateau ouest et la vallée de l'Orne, risque d'inondation dans les vallées de la Moselle, de la Nied, de la Seille, remontée de nappes sur le secteur de la Houve, etc.). Certaines portions du territoire sont soumises à des nuisances sonores ou à des dégradations chroniques de la qualité de l'air, notamment à proximité des infrastructures de transport (A31, A4, réseau ferré).

Les politiques d'urbanisme et d'habitat s'attachent à limiter l'exposition des populations :

- En améliorant la connaissance des risques et nuisances ;
- En intégrant cette dimension dans les pratiques d'urbanisme et d'aménagement, notamment dans la conception des futures implantations résidentielles ;
- En préservant des zones de calmes, des espaces de nature en ville (filtration des polluants, régulations des crues, atténuation des périodes de sécheresse, maintien des sols, etc.) ;
- En maintenant les fonctions (régulatrices, épuratives, etc.) des espaces agro naturels situés à proximité des espaces urbanisés (coteaux boisés, haies, abords de cours d'eau, etc.) ;
- En tenant compte des nuisances sonores (ferrées, routières) dans les projets d'aménagement et de requalification, en s'appuyant sur les plans de prévention du bruit dans l'environnement de Metz Métropole, de Rives de Moselle, de Pays Orne-Moselle et de Mad & Moselle ;
- En tenant compte des risques technologiques et industriels ;
- En améliorant les procédures de gestion de crise (préparation, diffusion de l'alerte, protocole d'action) et de post-crise (redémarrage des activités).



OBJECTIF 9 : MIEUX SE DÉPLACER AU QUOTIDIEN

L'amélioration des conditions de mobilité quotidienne est déterminante pour renforcer les complémentarités entre les territoires et contribue à maintenir une qualité de vie élevée pour les habitants. L'étalement urbain et la périurbanisation des dernières décennies ont favorisé l'installation d'une dépendance à l'automobile, qui aujourd'hui soulève des enjeux environnementaux, de cadre de vie et de santé publique. L'aménagement

du territoire doit apporter des réponses pour permettre aux habitants de réduire leurs besoins en déplacements et de se déplacer de manière plus durable. Il s'agit d'atténuer notre impact environnemental, de limiter les dépenses énergétiques des ménages et de désengorger les axes routiers majeurs du territoire (sillon mosellan).

ARTICULER TRANSPORT ET URBANISME

En moyenne, un habitant consacre une heure à ses déplacements quotidiens dans le SCoTAM et parcourt 20 km. En proposant au plus grand nombre d'habitants à la fois des logements bénéficiant d'un accès aisé aux modes actifs (ex : marche, vélo) et aux transports collectifs, la proximité de services, d'équipements, d'emplois et de commerces, le territoire sera en mesure d'offrir une qualité de vie améliorée et socialement plus équitable.

Construire un territoire de proximité nécessite de concevoir les aménagements urbains et les solutions de mobilité simultanément :

- En intégrant des solutions et des services de mobilité durable, adaptés au contexte, dans les opérations d'aménagement résidentielles ou d'activités ;
- En prévoyant la desserte adaptée aux enjeux des sites stratégiques de développement (Portes de l'Orne, Plateau de Frescaty, hôpitaux, etc.) ;

- En agissant pour la maîtrise foncière autour des gares et le long des axes de transports collectifs structurants ;
- En contribuant à réduire les besoins de déplacements, grâce à un meilleur aménagement de l'espace regroupant toutes les fonctions de la ville, le meilleur déplacement étant celui que l'on ne réalise pas, celui le plus court ou celui partagé ;
- En concevant une politique de déplacements, comprenant une approche qualitative des temps de déplacements, par le renforcement des polarités du territoire (accueil résidentiel et d'activités), par l'amélioration de la qualité de l'offre et de l'accès aux transports collectifs et par la promotion du vélo et de la marche pour les déplacements quotidiens.



DÉVELOPPER L'OFFRE ET L'ATTRACTIVITÉ DES TRANSPORTS COLLECTIFS

Les habitants du SCoTAM sont largement dépendants de l'automobile (60 % des déplacements), mais les marges de progression de report sur les transports collectifs ou les modes actifs (ex : marche à pied, vélo) sont réelles dans certains secteurs. La voiture est encore très utilisée pour les courtes distances (44 % des déplacements < 3 km). Le développement récent d'un Bus à Haut Niveau de Service et la poursuite de son déploiement sur la Métropole, le cadencement de l'offre ferroviaire régionale, les 15 gares TER du territoire du SCoTAM constituent quelques-unes des opportunités non négligeables à saisir pour accompagner cet élan.

Le SCoTAM entend fournir une alternative crédible aux déplacements automobiles individuels :

- En donnant la priorité aux déplacements TER dans la partie dense du territoire, grâce à un renforcement de l'offre ;
- En développant l'offre urbaine de transports collectifs dans les secteurs où la densité de population et d'emplois le permet (métropole messine et espace Nord Orne-Moselle) ;
- En proposant un schéma des mobilités à l'échelle du SCoTAM ;
- En encourageant la mise en place d'une gouvernance de l'offre de transports et l'émergence d'autorités organisatrices des mobilités ;
- En adoptant une stratégie d'optimisation de l'offre interurbaine existante, ainsi qu'en favorisant l'émergence de services adaptés dans des espaces non concernés par une offre urbaine ;
- En envisageant, pour les habitants des espaces périurbains et ruraux, la mise en place d'une offre de mobilité sociale adaptée afin de lutter contre l'isolement des personnes non mobiles.

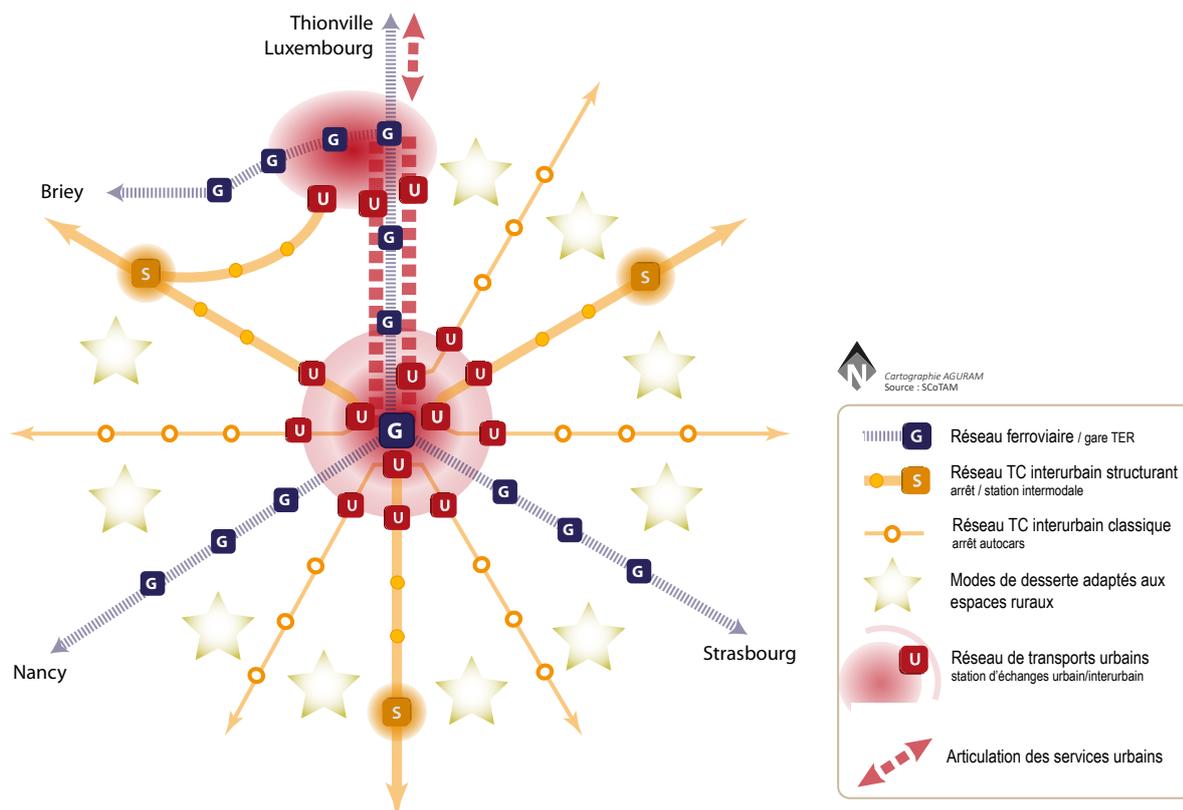
ORGANISER L'INTERMODALITÉ ENTRE LES SYSTÈMES DE TRANSPORTS

L'intermodalité est l'articulation entre différents modes de transports (marche, vélo, train, bus, automobile) au cours d'un trajet. Un habitant du SCoTAM réalise en moyenne 4 déplacements par jour et emprunte en moyenne 2 modes de déplacements.

Afin de limiter l'usage de la voiture particulière utilisée individuellement et de promouvoir les modes de déplacements plus vertueux (vélo, bus, train), le SCoTAM entend organiser l'intermodalité entre les différents systèmes de transport (articuler les différents systèmes de transport) pour fluidifier et faciliter les déplacements des habitants sur le territoire et ainsi les rendre plus attractifs :

- En renforçant l'intermodalité au niveau des gares TER du territoire ;
- En développant l'intermodalité des principales lignes inter-urbaines au niveau des polarités rurales et urbaines structurantes ;
- En développant le rabattement vers les gares TER et les polarités rurales et urbaines structurantes ;
- En développant des expérimentations sur le territoire en lien avec les partenaires de la mobilité (Région Grand Est et les autres Autorités Organisatrices des Mobilités Durables présentes sur le territoire du SCoTAM) ;
- En incitant les démarches territoriales en faveur de la billetterie et de la tarification intermodales ;
- En encourageant des réflexions intercommunales.

Principe d'organisation des transports collectifs à l'échelle du SCoTAM



AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MARCHÉ ET DU VÉLO

Plus de la moitié (55 %) des déplacements des habitants du SCoTAM sont inférieurs à 3 km. Le SCoTAM entend promouvoir le développement de la pratique du vélo et de la marche dans les déplacements de proximité :

- En recherchant la continuité des itinéraires piétons-vélos fonctionnels (c'est-à-dire ceux utilisés quotidiennement pour se rendre au travail, à l'école, aux loisirs, aux commerces, etc.) ;

- En donnant une place d'importance à la marche et au vélo dans les opérations d'aménagement et de voiries ;
- En encourageant les aménagements spécifiques (parcs à vélo, etc.).

Par ailleurs, ces aménagements permettront la pratique de nouvelles mobilités (à assistance motorisée ou non).

FAVORISER UNE APPROCHE PLUS COLLECTIVE DE L'USAGE DE L'AUTOMOBILE

Le développement des actions visant à favoriser l'usage des transports collectifs et des modes actifs de déplacements ne pourra pas répondre à l'ensemble des besoins de déplacements des résidents du territoire, particulièrement pour ceux qui ne disposent pas d'une offre de type urbaine. Inclure la voiture particulière dans une démarche de mobilité durable implique de favoriser un usage plus collectif de ce mode de transport :

- En organisant et en développant les aires de covoiturage ;
- En encourageant le développement de l'autopartage ;
- En s'appuyant sur la réalisation de Plans de Déplacements d'Entreprise (PDE) et Plans de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE), en appui des politiques publiques.

ADAPTER LE RÉSEAU D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES POUR FACILITER LES DÉPLACEMENTS INTERURBAINS QUOTIDIENS

Les liaisons nord-sud souvent proches de la saturation devraient être soulagées par la mise en service de la future VR52. Cependant, les liaisons est-ouest du territoire du SCoTAM sont peu performantes excepté via l'A4. Les circulations par la vallée de la Moselle, morcelées par des emprises autoroutières et ferroviaires importantes, requièrent des temps de déplacements importants. Par ailleurs, les voiries en réseau urbain et rural ne permettent pas les circulations vélo en toute sécurité.

Le SCoTAM entend améliorer les conditions de circulation routière pour les différents usagers :

- En améliorant les relations est-ouest de la vallée de l'Orne et en franchissement de la Moselle, notamment au niveau de l'agglomération messine et au sud de Metz ;
- En encourageant les solutions pour fluidifier les circulations nord-sud.

OBJECTIF 10 : PRENDRE APPUI SUR UN TERRITOIRE CONNECTÉ AU SERVICE DES HABITANTS ET DES ENTREPRISES

Les technologies d'information et de communication constituent un véritable enjeu pour l'attractivité économique et résidentielle du SCoTAM et participent au renforcement de l'équité sociale et territoriale. L'accès instantané à l'information et aux services est source d'amélioration de la vie quotidienne des habitants et de compétitivité des entreprises. L'offre de service numérique est nécessaire pour développer l'accès de tous à la dématérialisation des échanges : informations en temps réel, démarches administratives, formation en ligne, commerce numérique, maintien à domicile, télémédecine, télétravail, etc. C'est également un levier incontournable pour contribuer à l'évolution de l'économie du SCoTAM et permettre aux territoires de former le creuset des emplois de demain. Le SCoTAM entend accompagner les territoires dans le développement du numérique et de ses usages :

- En visant la couverture intégrale du territoire en Très Haut Débit ;
- En accompagnant les usages et les perspectives offertes par le numérique (emploi rural et frontalier, télétravail, formation, e-commerce et logistique associée, démarches administratives, etc.) ;
- En favorisant l'émergence d'un tissu d'activités créatives et technologiques, en s'appuyant par exemple sur le réseau French Tech East (ex LorNTech), Bliiida et l'Université de Lorraine.

LOROTECH DÉCROCHE LE LABEL MÉTROPOLE FRENCH TECH



3 **INNOVATION**
L'innovation est au cœur de notre stratégie, pour répondre à la demande et à l'évolution.

4 **DES PROJETS AMBITIONNEUX ET DURABLES**
Nous nous engageons à long terme.

5 **UN PARTENARIAT SOLIDAIRE ET DURABLE**
Nous nous engageons à long terme.

6 **UN ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL**
Nous nous engageons à long terme.



04

RAYONNER DANS ET AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

DANS CET AXE

- Objectif 11 : S'appuyer sur le développement de la métropole messine en synergie avec les intercommunalités du SCoTAM
- Objectif 12 : Renforcer nos relations dans la Région Grand Est et avec les espaces économiques voisins
- Objectif 13 : Accompagner les échanges transfrontaliers dans une logique de co-développement
- Objectif 14 : Soutenir la dynamique économique du territoire
- Objectif 15 : Fonder une nouvelle ambition pour le commerce de demain
- Objectif 16 : Valoriser nos atouts culturels et patrimoniaux pour développer le tourisme



Pour tenir son rôle structurant dans la Région Grand Est et assumer sa dimension européenne.

Le territoire du SCoTAM est porté par sa Métropole en construction et les complémentarités entre les différentes intercommunalités qui le composent. Il dispose d'atouts tant géographiques que culturels ou paysagers et se distingue par son savoir-faire en reconversion de sites. Il s'appuie sur des moteurs économiques diversifiés (agriculture, industrie, commerce, logistique, numérique, services, tourisme, etc.) et sur l'intensité de ses réseaux de coopération (réseaux de villes, Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain, InterSCoT, PNR de Lorraine, etc.).

OBJECTIF 11 : S'APPUYER SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTROPOLE MESSINE EN SYNERGIE AVEC LES INTERCOMMUNALITÉS DU SCoTAM

La force d'un territoire métropolitain réside dans sa capacité à fédérer les forces vives du territoire autour d'un projet commun, dans la mobilisation et le maintien de ses fonctions métropolitaines (universités, pôle santé et innovation, culture, informations/médias, centre de décisions d'entreprise, politique et administratif, centre de transfert de technologies, logistique, tertiaire, R&D industriel, ingénierie, etc.), et dans sa capacité à créer de la valeur ajoutée, de l'emploi et de l'innovation.

La Métropole messine joue le rôle de catalyseur et de locomotive pour l'ensemble du territoire du SCoTAM et a besoin de valoriser les spécificités et forces des intercommunalités voisines pour s'exprimer pleinement. La recherche permanente de complémentarités doit guider les choix d'aménagement, notamment :

- En affirmant le rôle de la Métropole messine comme lieu de créativité, d'innovation, d'excellence culturelle, porteuse de rayonnement pour l'ensemble du territoire ;
- En s'appuyant sur une métropole capable d'offrir des solutions de mobilités de rang métropolitain en lien avec les intercommunalités voisines et en complémentarité de l'offre régionale ;

- En confortant le développement des filières porteuses (matériaux, numérique, automobile, énergie, etc.) et en s'appuyant sur le savoir-faire industriel et les centres de transferts technologiques (Parc de Technopole, etc.) ;
- En soutenant l'économie circulaire (démarches CODEC¹, implantations de start-up et d'entreprises phares, etc.), l'économie collaborative (Bliiida, tiers-lieux, etc.) et l'économie sociale et solidaire (Pôle du plateau de Frescaty, Communauté Emmaus Peltre, etc.) ;
- En accompagnant les projets structurants à l'échelle du SCoTAM (ex : hôpitaux, reconversion de grands sites militaires ou industriels, etc.) ;
- En affichant une ambition d'excellence territoriale pour les deux grands sites en reconversion (Plateau de Frescaty, Portes de l'Orme) ;
- En favorisant les coopérations en matière énergétique, alimentaire, de gestion des risques (inondation par exemple), de mobilité, etc.

¹ Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire



OBJECTIF 12 : RENFORCER NOS RELATIONS DANS LA RÉGION GRAND EST ET AVEC LES ESPACES ÉCONOMIQUES VOISINS

Le territoire du SCoTAM occupe une position géographique privilégiée de carrefour européen nord-sud (entre les pays d'Europe du Nord et la Méditerranée) et est-ouest (entre le bassin parisien et les pays de l'Est), via son réseau d'infrastructures de transport majeures (A4/A31, LGV, Moselle) qui connectent le territoire à l'économie francilienne et européenne.

Dans le nouvel espace régional Grand Est, le SCoTAM et les 4 autres SCoT du sillon lorrain forment une dorsale nord-sud, forte d'une densité de population et d'emplois (1,5 million d'habitants et 550 000 emplois), de flux et d'échanges et dont les enjeux de mobilité sont cruciaux pour la qualité de vie des habitants et la vitalité économique du territoire.

Ce positionnement stratégique se consolide :

- En maintenant une offre de liaisons ferroviaires à grande vitesse de qualité en provenance et à destination de Paris, Lyon, Luxembourg et Strasbourg ;
- En conservant une offre ferroviaire régionale (TER) de qualité pour irriguer le territoire ;
- En favorisant les échanges et les coopérations entre les SCoT du sillon lorrain pour assurer une cohérence des politiques d'aménagement et de développement de cet ensemble territorial et de l'intégration de celles-ci au sein de la Région Grand Est ;
- En renforçant le positionnement du port multimodal de Metz dans les échanges avec les ports de la Mer du Nord, favorisant ainsi le report modal vers le transport fluvial ;
- En valorisant les flux de transit avec des outils logistiques à l'échelle Nord Lorraine ;
- En s'appuyant sur les centres logistiques et de transports (Eurotransit-Ennery, plateforme Ikéa, etc.) en lien avec les activités productives et de distribution.

OBJECTIF 13 : ACCOMPAGNER LES ÉCHANGES TRANSFRONTALIERS DANS UNE LOGIQUE DE CO-DÉVELOPPEMENT

Quotidiennement, 14 200 actifs du territoire du SCoTAM passent la frontière pour travailler au Luxembourg ou en Allemagne.

D'un côté, la puissante métropole luxembourgeoise qui offre des opportunités professionnelles attractives aux actifs français et qui met en œuvre des projets ambitieux de développement dont les effets induits sur le sol français ne sont pas pleinement mesurés. Le SCoTAM est, de fait, soumis à une pression immobilière générée par les actifs frontaliers désireux de trouver un logement plus abordable que côté luxembourgeois, associé à une qualité de vie (services, équipements, etc.).

De l'autre côté, le Land Sarrois qui, en perte de vitesse démographique, est et sera, dans les décennies à venir, à la recherche de main-d'œuvre, une opportunité pour les actifs français.

Dans ce contexte inégalitaire, tant sur le plan fiscal que sur les investissements publics pouvant être réalisés, le SCoTAM ne peut que soutenir et accompagner au mieux les échanges avec le Luxembourg et la Sarre, charge à la Région Grand Est de faire évoluer les coopérations avec l'État luxembourgeois et le Land sarrois vers une réduction des inégalités et des effets pervers sur le territoire régional.

FLUIDIFIER LES DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS DES ACTIFS FRONTALIERS

Face à la saturation des réseaux, notamment dans le sillon mosellan, des solutions de mobilité doivent être apportées :

- En donnant la priorité au développement de l'offre de transports collectifs ferrés (amélioration de la capacité de l'offre TER sur le sillon mosellan, déploiement de l'offre vers Sarrelouis et Sarrebruck) ;
- En encourageant les alternatives à la voiture utilisée individuellement (favoriser le covoiturage) ;

- En poursuivant les aménagements routiers (signalisation dynamique, voie autoroutière dédiée aux transports collectifs, etc.) ;
- En laissant place à l'expérimentation pour des solutions de mobilité plus durables.

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE RÉSIDENIELLE, D'ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Corollaires du développement du travail frontalier, les besoins en logements, équipements et services doivent trouver des réponses :

- En s'appuyant sur les polarités de l'armature urbaine et la proximité des gares TER du territoire du SCoTAM pour accompagner l'offre résidentielle, de services et d'équipements ;

- En limitant les besoins de déplacements pour maîtriser leurs impacts sur l'environnement, la qualité de l'air et le climat (télétravail à domicile et dans des centres dédiés).

OBJECTIF 14 : SOUTENIR LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Depuis une vingtaine d'années, le territoire a vu ses bases économiques traditionnelles se fragiliser. Une reconversion vers de nouvelles activités s'est engagée, avec la progression des emplois de services et la structuration d'une industrie de pointe (matériaux, automobile, numérique). Aujourd'hui - et plus fortement demain - les entreprises misent sur la synergie services, recherche et production. Les territoires du SCoTAM doivent être en mesure de leur offrir un écosystème adapté à leurs attentes qui s'inscrit désormais dans un espace économique Nord Lorrain. Chacun des territoires a son rôle à jouer, à sa mesure, pour devenir support de croissance et d'emplois.

Dans ce contexte et à l'heure où les compétences des collectivités pour les zones d'activités se renforcent, la recherche de complémentarité

entre les territoires doit s'opérer pour sortir d'une concurrence stérile et encourager un développement co-construit, à l'écoute des besoins des acteurs économiques.

Aux côtés des grandes entreprises et grands groupes, le maintien d'un tissu d'entreprises de petite et moyenne tailles est indispensable au fonctionnement de l'économie locale.

La qualité de l'offre foncière et immobilière à vocation économique doit permettre de répondre aux attentes des acteurs économiques, dans le respect des objectifs de réduction de la consommation foncière et de qualité urbaine, paysagère et écologique.

CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES À L'INSTALLATION DES ACTIVITÉS

Consolider et diversifier le tissu économique nécessite de proposer des disponibilités foncières et immobilières de court, moyen et long termes à une multitudes d'acteurs économiques aux besoins différenciés. En même temps, il est nécessaire de rapprocher les emplois des espaces résidentiels, et de redonner de la qualité urbaine dans ces lieux où l'on travaille. Les territoires ont à relever ce défi :

- En précisant leur stratégie d'accueil des activités économiques à l'échelle intercommunale ;
- En agissant pour l'attractivité et la qualité des sites économiques existants ;
- En anticipant les besoins de développement des activités existantes en incluant notamment des services de mobilité ;

- En s'appuyant sur les équipements structurants (Lorraine Aéroport, gare Lorraine TGV, Espace Chambley, pôle thermal et touristique d'Amnéville, Lac de Madine, etc.) et en accompagnant leur développement ;
- En concevant des espaces d'activités qui répondent à des intérêts multiples : accessibilités, fonctionnalités, performances, services écologiques, fonctions écologique, lisibilités paysagères, liens sociaux, etc. ;
- En permettant une diffusion du tissu de PMI/PME artisanales, industrielles ou de services sur l'ensemble du territoire.

DONNER LA PRIORITÉ A L'INSTALLATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DANS DES SITES URBAINS EXISTANTS

Pour contribuer à l'animation des villes, quartiers et villages et maintenir la vitalité économique des espaces existants, tout en réduisant les besoins en foncier et en favorisant la mixité fonctionnelle des espaces, les activités économiques doivent s'implanter :

- En privilégiant les installations au sein du tissu urbain des villes et villages et au sein des espaces d'activités existants ;

- En optimisant le potentiel foncier des zones économiques existantes et en envisageant la mutabilité de certains espaces urbains ou bâtiments ;
- En considérant les deux grands sites en transition (Portes de l'Orne et Plateau de Frescaty) comme des espaces de développement préférentiel.

OBJECTIF 15 : FONDER UNE NOUVELLE AMBITION POUR LE COMMERCE DE DEMAIN

Du fait de sa forte densité sur le territoire du SCoTAM (1 5710 m²/ 1 000 habitants), le commerce est un élément fort de services et de développement économique. Ce moteur économique majeur du territoire affiche une balance commerciale excédentaire.

Les espaces d'activités de périphérie qui concentrent la majeure partie de l'offre sont aujourd'hui parfois vieillissants, sujets à la vacance,

nécessitent souvent une requalification et sont peu accessibles autrement qu'en voiture. Par ailleurs, ils fragilisent les commerces de centres-villes et de centres-bourgs. Les aspirations des consommateurs changent en même temps que leurs modes de vie qui ne plébiscitent plus forcément les méga-zones commerciales, moins accessibles et agiles que l'e-commerce. Dans ce contexte, le commerce local et de proximité doit affirmer sa robustesse.

CONFORTER LES POLARITÉS URBAINES ET RURALES COMME LIEUX PRÉFÉRENTIELS D'ACCUEIL DU COMMERCE

Le commerce de centre-ville, de quartier ou de village joue un rôle moteur dans la (re)vitalisation des polarités urbaines et rurales. Le SCoTAM se fixe comme objectif de privilégier une offre commerciale diversifiée au plus près des consommateurs :

- En renforçant le positionnement du centre-ville de Metz comme un lieu de commerce d'envergure métropolitaine ;

- En privilégiant les implantations au sein du tissu urbain des polarités urbaines et rurales pour dynamiser l'offre de centre-ville, de quartier et de centre-bourg ;
- En ajustant le niveau d'offre commerciale en lien avec l'armature urbaine du territoire.

DONNER LA PRIORITÉ À LA REQUALIFICATION DES ZONES COMMERCIALES EXISTANTES ET À LA RÉSORPTION DE LA VACANCE

Afin de consolider les espaces commerciaux actuels, le SCoTAM souhaite favoriser leur réinvestissement :

- En limitant la création de nouveaux espaces commerciaux périphériques et en mobilisant prioritairement les espaces commerciaux vacants ;
- En favorisant une réflexion d'ensemble pour la restructuration des espaces/ensembles commerciaux existants, qui comprenne une dimension urbaine, architecturale et paysagère forte ;

- En favorisant la mixité fonctionnelle des zones commerciales (en y introduisant d'autres fonctions économiques ou de loisirs) ;
- En repensant l'accessibilité des sites afin d'offrir une alternative à la voiture individuelle tant aux salariés qu'aux consommateurs ;
- En anticipant la reconversion des espaces commerciaux et leur mutabilité.

ACCOMPAGNER LES IMPLANTATIONS COMMERCIALES NOUVELLES VERS PLUS D'EXIGENCES QUALITATIVES

Qu'elles soient périphériques ou au cœur des quartiers, des villes et des villages, le SCoTAM entend favoriser des implantations commerciales plus qualitatives :

- En précisant des objectifs/critères paysagers, d'insertion urbaine, de performance énergétique et environnementale, d'accessibilité, de diversification et de qualité de l'offre, etc.

OBJECTIF 16 : VALORISER NOS ATOUS CULTURELS ET PATRIMONIAUX POUR DÉVELOPPER LE TOURISME

L'agglomération messine a réussi à tirer parti du passé militaire et industriel de la région, elle a su renouveler son image et faire de ses spécificités des atouts. Quelques beaux signaux attestent de ce renouvellement d'image et d'une attractivité retrouvée : Metz élue 4^e destination européenne en 2019, patrimoine mis en valeur (candidature UNESCO, gare de Metz élue à trois reprises plus belle gare de France, etc.), projets emblématiques signés par des architectes de renommée, transports publics urbains performants, etc.

La Métropole Messine est la porte d'entrée du territoire depuis la France métropolitaine. Le rayonnement de la cité messine profite aux intercommunalités voisines qui participent également, de manière complémentaire, à l'attractivité et à l'économie touristique (offre d'hébergement et de restauration, offre touristique, etc.) du territoire du SCoTAM.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET LE RAYONNEMENT DE NOS ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Le territoire du SCoTAM accueille des équipements d'envergure régionale (aéroport régional, gares TGV, Lac de Madine, Espace Chambley, Centre Pompidou Metz, Centre de Congrès Robert Schuman, Pôle thermal et touristique d'Amnéville, musée de la guerre, véloroute l'échappée bleue Moselle Saône, etc.) et pour certains, de rayonnement national et européen sur lesquels il peut s'appuyer pour développer son potentiel touristique et encourager différentes formes de tourisme qu'il soit d'affaires, de loisirs, culturel, de courts séjours, de mémoire, etc.

Le SCoTAM entend accompagner le développement et le rayonnement de ces équipements :

- En prévoyant les conditions d'accueil et de développement des grands équipements structurants ;
- En encourageant la mise en réseau des partenaires et des différents acteurs du tourisme pour développer une offre intégrée ;
- En favorisant la mise en réseau des sites touristiques.

CONFORTER LA DESTINATION TOURISTIQUE METZ-AMNÉVILLE

Metz ville d'art et d'histoire, ville culturelle et créative, ville d'eau et de jardins, a renforcé depuis plusieurs années sa politique culturelle (marchés de Noël, Constellations) et promotionnelle (marketing territorial jeuxmetz.com, agence d'attractivité Inspire Metz, marque de territoire, etc.), et ce, notamment depuis l'arrivée du TGV en gare de Metz-ville et l'ouverture du Centre Pompidou Metz qui ont apporté un nouvel élan.

Le SCoTAM entend conforter le rayonnement de ces deux sites :

- En accompagnant le développement du Pôle thermal et de loisirs d'Amnéville, notamment vers l'excellence environnementale et une meilleure accessibilité au site ;
- En développant les liaisons entre les deux sites Metz-Amnéville.

Parallèlement, le site thermal et touristique d'Amnéville d'envergure régionale s'est engagé depuis peu dans une démarche de requalification et de développement pour trouver un nouveau souffle.

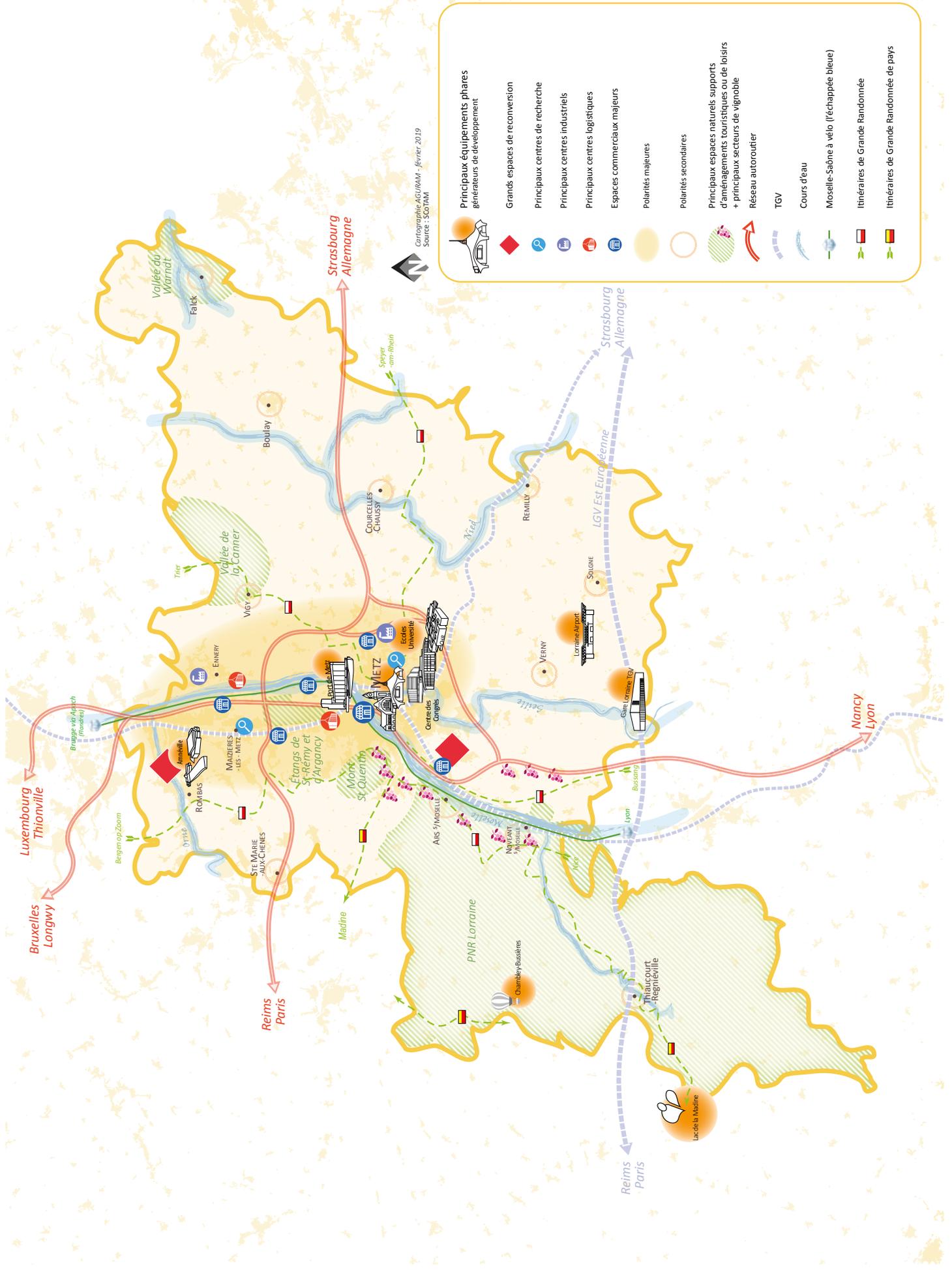
RÉVÉLER LE PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGER

Le patrimoine, qu'il soit bâti, naturel, paysager, concourt à l'attractivité et à l'identité du territoire : villages vigneron, vergers périvillageois, forts et ouvrages militaires, côtes de Moselle, lac de Madine, la Moselle et ses affluents, anciennes gravières, milieux humides, sont quelques-uns des éléments caractéristiques du territoire du SCoTAM. Ils constituent des atouts paysagers et écologiques, dont l'eau est une composante majeure.

Pour développer un **tourisme culturel et de nature**, le SCoTAM entend révéler ce patrimoine :

- En identifiant les sites touristiques majeurs du territoire ;
- En favorisant des connexions entre les sites et des itinéraires à thèmes ;
- En mettant en scène le patrimoine de mémoire (lié à l'occupation romaine, allemande, aux guerres) ;

- En préservant les caractéristiques du bâti traditionnel lorrain ;
- En encourageant le développement d'une offre complémentaire à l'offre urbaine et une animation adaptée au tourisme rural (restauration, gîtes, promotion des espaces naturels, production AOC, etc.) ;
- En mettant en exergue l'eau dans ses différentes composantes sociales et environnementales ;
- En développant le tourisme fluvial, grâce à ses ports de plaisance (Metz, Scy-Chazelles, etc.), en valorisant les flux de bateaux à passagers sillonnant la Moselle canalisée et en relation avec la véloroute V50 (l'échappée bleue Moselle Saône) ;
- En tirant parti de la présence du PNR de Lorraine sur le territoire du SCoTAM (tourisme durable, produits locaux éco-conçus, etc.).





ATTENTION
NE PAS TOUCHER
LES PARTIES CHAUDES



Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine
Réalisation graphique et cartographique : Atelier graphique AGURAM



Syndicat mixte du
SCoTAM

Syndicat mixte du SCoTAM

48 place Mazelle 57000 METZ-Téléphone : 03.72.60.61.32-Mail : contact@scotam.fr-Site web : www.scotam.fr